

tenue sous la présidence de Madame TRIOLET, assisté(e)
de Monsieur BUISSON et Madame BECIRSPAHIC, Conseillers
En présence de Madame NEUMAIER, Rapporteure publique
Madame SANTERRE, Greffière

10 heures 15

01)	DOSSIER N° 2301686	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
Titre de l'affaire	La COMMUNE DE BAZILLAC demande au tribunal d'annuler la décision en date du 22 février 2023 prise par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène « Mouvement de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » survenu du 1er janvier au 31 décembre 2021 (arrêté IOME2301106A du 17 janvier 2023), ensemble la décision de rejet de son recours gracieux	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE DE BAZILLAC	SELARL SOULIE MAUVEZIN (Cour)
Défendeur	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	SELAS ARCO-LEGAL (Cour)
02)	DOSSIER N° 2302336	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
Titre de l'affaire	M. Désiré Antoine C. demande l'annulation de l'arrêté n° PC04003623D0004 pris par le maire de la commune de Bénesse Maremne le 21/03/2023 portant refus de permis de construire un hangar agricole sur une parcelle lui appartenant sise route d'Orx, cadastrée section AM n° 75	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur C. Désiré	Maître WATTINE Dominique Jean (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BENESSE MAREMNE	SCP HEUTY-LORREYTE-LONNE-CANLORBE
03)	DOSSIER N° 2503864	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
Titre de l'affaire	La société NEOEN demande l'annulation de l'arrêté du 23/10/25 par lequel le préfet des Landes a refusé leur permis de construire n° PC0400562400007 relatif à la réalisation d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de Brocas.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	LA SOCIÉTÉ NEOEN	CGR AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	

10 heures 15

04)	DOSSIER N° 2503865	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
Titre de l'affaire	La société NEOEN demande l'annulation de l'arrêté du 22/10/25 par lequel le préfet des Landes a refusé l'autorisation de défrichement demandée relative à la réalisation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Brocas.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	LA SOCIÉTÉ NEOEN	CGR AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	
05)	DOSSIER N° 2302473	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
Titre de l'affaire	La SCI ECOLE CHAPEZE demande l'annulation de l'arrêté pris par le Maire de la commune de SOORTS-HOSSEGOR en date du 20 mars 2023 portant rejet de la demande de permis de construire modificatif n° PC 040 304 18 D0017M02	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SCI ECOLE CHAPEZE	ALTIUS AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE SOORTS-HOSSEGOR	SELARL ETCHE AVOCATS
06)	DOSSIER N° 2503832	RAPPORTEURE: Madame Anne TRIOLET
Titre de l'affaire	La SAS Capsec Energies demande l'annulation de l'arrêté du 22 octobre 2025 du préfet des Landes refusant la demande de permis de construire déposé par la société Capsec Énergies pour la création d'un parc photovoltaïque d'une puissance de 19,1 MWc avec implantation de 6 postes de transformation, un conteneur de stockage et 3 bâches à incendie d'une capacité de 60 m3 chacune sur la commune de Losse (Landes)	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	CAPSEC ENERGIES	SELARL RIVIÈRE & ASSOCIÉS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	

10 heures 15

07)

DOSSIER N° 2503890

RAPPORTEURE: Madame Anne TRIOLET

Titre de l'affaire La SAS Brocas Energies demande l'annulation de l'arrêté du 30/10/25 pris par le préfet des Landes portant refus d'un permis de construire concernant un projet de parc agrivoltaïque sur la commune de Brocas.

Nom des parties
Demandeur LA SAS BROCAS ENERGIES
Défendeur PRÉFECTURE DES LANDES

Représentants des parties
CGR AVOCATS (Cour)

Arrêté le 15/09/2026
Le président du tribunal